



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 11 avril 2013**

L'an deux mille treize et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR – VALERO (Suppléante) - MM BLANC – BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – BRET (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN.

**N° 2013/57**

**Objet : MAPAD Résidence La Grèze : Tarif hébergement chambre double**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté qu'il serait souhaitable de reconduire le tarif hébergement en chambre double à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 à la MAPAD Résidence La Grèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de reconduire le tarif hébergement en chambre double à la MAPAD Résidence La Grèze,
- fixe celui-ci à 46,70 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et ce pour un an.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 avril 2013.

Le Président,  
Raymond GARDELLE